Outlook

Re: demande d'examen au cas par cas/LA TRINITE SUR MER/dossier d'abrogation partielle PLU

À partir de mrae-bretagne.appui - DREAL Bretagne/COPREV emis par DOUILLET Fabien (Auditeur) - DREAL Bretagne/COPREV/EE <mrae-bretagne.appui@developpement-durable.gouv.fr>

Date Lun 08/09/2025 11:07

À URBANISME <urbanisme@latrinitesurmer.fr>

Bonjour,

Votre saisine du 28/07/2025 concernant l'abrogation partielle du plan local d'urbanisme de la Trinité sur Mer n'est pas recevable.

En effet, les abrogations ne font pas partie des procédures soumises à évaluation environnementale ou à examen au cas par cas.

Nous ne sommes donc pas en mesure d'en accuser réception.

Cordialement

Fabien DOUILLET
Auditeur
COPREV/EE
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bretagne

L'Armorique 10 rue Maurice Fabre CS 96515 35065 RENNES CEDEX
Bureau : ARM-3-068
Tel : 02 99 33 43 19 - Mobile : 06 58 72 49 52
www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bretagne

PAYS HÔTE

Le 28/07/2025 14:54, > urbanisme a écrit :

> Bonjour Madame, Monsieur,
>
> Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une demande d'examen au cas par cas dans le cadre d'un dossier d'abrogation partielle du PLU de la Trinité-sur-Mer suite à un arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes.
>
> Vous trouverez en PJ :
> - Le courrier de saisine
> - Le formulaire d'examen au cas par cas
> - En annexe 1 : le dossier explicatif relatif à l'abrogation partielle
> - En annexe 2 : le plan de situation
> - En annexe 3 : l'auto-évaluation.
>
> Restant à votre disposition.
>
> Cordialement.

Aurore MARTIN
Service Urbanisme

Tél : 02.97.55.79.67
urbanisme@latrinitesurmer.fr

Mairie de La Trinité-sur-Mer
2 Pl. Yvonne Sarcey,
56470 La Trinité-sur-Mer
Tél : 02.97.55.72.19

www.la-trinite-sur-mer.fr